

<https://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article2096>



Claude Gautheron (SNUipp) sur les rythmes scolaires

- FSU - Congrès - Congrès FSU 2016 -



Date de mise en ligne : mardi 9 février 2016

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

Si pour le premier degré la réforme des rythmes scolaires, mise en place à marche forcée en tout début de quinquennat, est emblématique de la loi de refondation c'est parce qu'elle a profondément déstabilisé les écoles. Non seulement elle a contribué à dégrader les conditions de travail des enseignants et, dans bien des cas, les conditions d'apprentissage des élèves, mais elle a surtout durablement modifié le fonctionnement des écoles en renforçant le pouvoir des collectivités territoriales. Dans la quasi totalité des cas, les choix ont été opérés à partir de considérations autres que scolaires : les questions liées aux locaux, aux transports scolaires, au recrutement personnels d'animation et surtout la volonté politique... ont été les principaux déterminants de l'organisation du temps scolaire. Le fonds d'amorçage prévu pour soutenir les communes était, et c'est révélateur, conditionné à la signature d'un PEDT entre la commune et l'inspection académique, c'est-à-dire sans obligation de travailler avec les écoles et les enseignants. C'est ce qui a fait dire que cette réforme est davantage une réforme du périscolaire que véritablement une réforme des rythmes scolaires.

Les profondes disparités constatées d'une commune à l'autre en font surtout une réforme inégalitaire, incapable de compenser les inégalités territoriales quand elle ne les a pas creusées. La gratuité des activités n'étant pas assurée, à cela s'ajoutent les inégalités socio-économiques, qui priveraient de toute façon bon nombre des enfants des milieux populaires des bienfaits de cette réforme s'ils étaient avérés.

Mais l'impact le plus important est celui constaté sur les conditions de travail des enseignants : travail en équipe et animations pédagogiques reportés en fin de journée ou le mercredi après-midi, salles de classes occupées et matériel utilisé à des fins autres que scolaires, élèves moins disponibles pour les apprentissages, Atsem déplacées du scolaire au périscolaire, budget de transport et de garde d'enfants en hausse...

Les mobilisations, locales ou nationales, ont obligé le ministère à prévoir des organisations dérogatoires pas plus satisfaisantes auxquelles le SNUipp s'est opposé. Quelques mois plus tard et contre l'avis du CSE, le calendrier scolaire pluriannuel, qui est l'autre dimension des rythmes scolaires, a été publié, entérinant clairement la priorité des considérations économiques et touristiques sur celles liées à l'éducation. Pour toutes ces raisons, le SNUipp affirme que ce dossier n'est pas clos et il exige la remise à plat et la réécriture du décret en y associant tous les professionnels concernés. Il revendique le retour à un cadre national fort et structurant qui clarifie les champs de compétences respectifs de l'état et des collectivités et qui permette de bonnes conditions de scolarisation pour les élèves et qui soit respectueux des conditions de travail et de la vie personnelle des enseignants. Le SNUipp fait de cette question un enjeu fort de son projet éducatif pour l'école.